

Cette année, la commune de Cargèse réalise le recensement de sa population, afin de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023 et jusqu'au 18 février 2023 inclus.

### **Comment cela se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres, puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

**Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.**

### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France, mais aussi d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent :

1. D'identifier les besoins du point de vue des équipements publics collectifs, des commerces, des logements...
2. De déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer d'une partie des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement.
3. De définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

# Recensement de la population 2023



## **C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## **C'est encore plus simple sur Internet !**

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du **19 janvier 2023**.

## **C'est sûr !**

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

# **Recensement** de la population 2023

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement démarre le 19 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.**



🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**Vous vous  
absentez durant  
le recensement  
de la population ?**  
Contactez votre mairie  
et demandez vos codes  
pour vous recenser en ligne.



🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



## Comment

### me recenser ?

Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.



🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement  
par internet,  
c'est simple !**  
Recensez-vous en ligne,  
et gagnez du temps.



# **Vous vivez à plusieurs endroits au cours de l'année ?**

**Vous êtes recensé dans  
la commune de votre  
résidence principale.**



# **Le recensement, c'est sûr !**

**Vos données sont protégées :  
seul l'Insee y a accès,  
et est tenu au secret statistique.**





# **Le recensement de la population, c'est utile pour les communes !**

**Le budget de votre commune  
dépend du nombre de ses habitants  
et de sa composition.**



# **Le recensement de la population, c'est utile pour tous !**

Connaître la population permet  
d'adapter les équipements collectifs  
de votre commune : transports,  
écoles, maisons de retraite...





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Insee  
en partenariat  
avec votre commune

# Recensement de la population 2023

## Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans votre résidence principale :**  
le logement que vous occupez quotidiennement.



### Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

### Je suis étudiant Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?



Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

### Je suis étranger



Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

### Militaire, je vis dans une caserne



Vous êtes recensé dans votre caserne.

### Je vis dans une habitation mobile



Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

### J'habite dans un logement communautaire



(maison de retraite, internat, cité universitaire...)

Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)